

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 18 décembre 2017, à 20h00

Président : M. Didier Torti
 Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du 6 décembre 2017 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Trente citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Messieurs Jean-Luc Gerber et Jean-Jacques Koller qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 31 mai 2017 publié sur le site internet de la Commune, www.bourrignon.ch. Il peut également être consulté au Secrétariat communal de Develier.
2. Discuter et voter le budget 2018, fixer les éléments de base.
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour l'acquisition de la parcelle n° 143 du ban de Bourrignon, d'une superficie de 2'582 m², à couvrir par voie d'emprunt.
4. Prendre connaissance du décompte de construction de l'aménagement du ruisseau Pré-Pucin et décider du remboursement du crédit de construction d'un montant de Fr. 7'816.55.
5. Prendre connaissance du décompte de construction de l'assainissement des pompes et de la filtration et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 32'000.00.
6. Prendre connaissance du décompte de la réfection de l'éclairage public et décider la consolidation du crédit de construction en emprunt ferme d'un montant de Fr. 120'000.00.
7. Prendre connaissance du décompte pour la révision du plan d'aménagement local et décider la consolidation du crédit de construction en emprunt ferme d'un montant de Fr. 100'000.00.
8. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 31 mai 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 31 mai 2017 avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter le budget 2018, fixer les éléments de base

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, pour la présentation du budget 2018 et ses éléments de base.

Le budget 2018 présente un excédent de charges de Fr. 21'150 et ses éléments de base ne subissent aucune modification.

Chapitre 1 : Autorités, administration générale

Une somme de Fr. 1'000.00 sera budgétisée chaque année pour financer une sortie de l'Exécutif communal en fin de législature. De plus, l'enveloppe à disposition du Conseil communal pour les dons exceptionnels a été revue à la hausse.

Une somme de Fr. 5'000.00 a été portée au budget, sur conseil de l'archiviste cantonal. Cette somme sera utilisée pour le maintien à niveau de l'état des archives communales.

Chapitre 2 : Travaux publics, plans de zones, communication

Les frais de l'éclairage public sont réduits en raison de l'installation de la technologie LED et des capteurs de mouvement.

Le projet de fusion Bourrignon-Develier reprendra son cours durant l'année prochaine, avec les nouvelles Autorités communales, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2016 et 2017.

Chapitre 3 : Affaires juridiques, police

L'état de l'abri de protection civile n'est pas rassurant et des travaux d'entretien important sont à venir. Un montant est porté au budget pour procéder aux premières mesures d'urgence.

Chapitre 5 : Instruction, formation, culture et sport

Il est prévu d'acquérir trois ordinateurs portables pour la classe de Bourrignon et cette dépense est à la charge exclusive de la Commune de Bourrignon.

Huit élèves de Bourrignon fréquentent le Collège de Delémont. Les frais de fonctionnement de cette institution sont répartis entre les Communes pour moitié selon le nombre d'habitants et pour moitié en fonction du nombre d'élèves.

Sur la base de l'effectif arrêté en août 2017, les charges en personnel enseignant ont été estimées de manière individuelle en tenant compte de la progression des annuités, ainsi que d'un montant plus réaliste en matière de cotisations patronales à la caisse de pensions. Ces deux éléments représentent près de 2 millions supplémentaires par rapport à l'estimation budgétaire 2017.

Chapitre 6 : Aide sociale et santé publique

Il n'est pas évident de prévoir le nombre de dossiers sociaux qui seront à traiter durant l'année à venir. Les chiffres correspondent aux situations connues lors de l'établissement du présent budget.

Les charges de l'action sociale ont été estimées à 93.6 millions de francs par le Service cantonal de l'action social, soit environ onze millions de plus que pour l'année 2016 et cinq de plus que pour l'année 2017. Selon la clé de répartition qui est définie dans la législation cantonale, les Communes Jurassiennes doivent prendre en charge le 28% de ce montant, soit 26.2 millions. Cette somme est à répartir entre les Communes en fonction de leur population. C'est ainsi que la charge à supporter par la Commune municipale de Bourrignon se monte à Fr. 93'474.05, dont à déduire les avances effectuées en 2017 (Fr. 21'410.00).

Pour la participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, à la contribution à la réduction des primes de l'assurance maladie et aux allocations familiales aux personnes sans activité lucrative, les taux suivants sont appliqués : 32.50% pour les PC et la LaMal et 28% pour les allocations familiales. Ce sont donc 21.44 millions de francs à répartir entre les Communes jurassiennes en fonction de leur population (1,3 millions de plus qu'en 2017).

Chapitre 7 : Economie publique

Aucun commentaire spécial pour cette rubrique.

Chapitre 8 : Finances

Deux crédits de construction sont encore ouverts. Il s'agit de celui de la révision du Plan d'aménagement local et celui de la réfection des dessertes agricoles. D'autres crédits pourraient encore être ouverts en fonction des projets qui seront soumis aux prochaines Assemblées communales. Les intérêts de l'emprunt contracté pour les dessertes agricoles sont financés par un prélèvement sur la réserve créée dans ce but à fin 2015.

Les taux d'intérêts restent bas (moyenne actuelle des emprunts : 1.26%).

Chapitre 9 : Impositions

La quotité d'impôt reste fixée à 2.25 et la taxe immobilière à 1.2 ‰ de la valeur officielle. Ces prévisions sont basées sur les renseignements fournis par le Service des contributions et l'état de facturation des impôts 2017.

L'indice 2016 des ressources par habitant pour la Municipalité de Bourrignon s'élève à 61.48, alors qu'il était fixé à 66.86 pour 2015 et à 61.63 pour 2014. Cela signifie que nous toucherons, pour l'année 2018, une contribution de la part du fonds de péréquation de Fr. 155'810.00 et une compensation pour faible densité de population de Fr. 9'743.00. Par contre, nous aurons à nous acquitter d'une contribution pour charge de Commune centre (Delémont) de Fr. 6'364.00.

Chapitre 10 : Services communaux

1100 Enlèvement des ordures

Le budget prévoit un très léger bénéfice de Fr. 1'930.00 qui sera reporté en augmentation de la réserve ou servira à compenser les pertes des dernières années.

1200 Inhumations, 1300 Service d'incendie et de secours et 1400 Canalisations et installation d'épuration

Aucun commentaire spécial n'est à faire pour ces rubriques.

1500 Service des eaux

Le Service des eaux prévoit un bénéfice de Fr. 18'300.00. Cet excédent de recettes sera reporté en réserve pour le financement de futurs travaux d'entretien du réseau.

La nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux oblige les Communes à revoir leur règlement sur l'eau propre et le règlement sur les eaux usées. Avec l'introduction de cette nouvelle loi cantonale, les Communes devront assurer le maintien de la valeur des installations par un fonds de renouvellement. Il n'est donc pas exclu que le prix du m³ d'eau augmente également les prochaines années.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury, et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Le président indique que ce budget a été accepté par le Conseil communal lors de la séance du 28 novembre 2017.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget 2018 qui présente un excédent de charges de Fr. 21'150.00 ainsi que les éléments de base.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour l'acquisition de la parcelle n° 143 du ban de Bourrignon, d'une superficie de 2'582 m², à couvrir par voie d'emprunt

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Francis Grillon pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

L'achat de cette parcelle va dans le sens de la politique territorial qui préconise le développement du tissu bâti et l'utilisation des surfaces libres déjà en zone à bâtir. Le Conseil communal prévoit la mise en location de la partie habitable et l'aménagement de la parcelle par un morcellement permettant la construction de maisons individuelles ou mitoyennes. Une réflexion est également en cours pour la création d'une société coopérative d'habitation. L'achat de cette parcelle correspond à la reprise de la dette hypothécaire existante pour le montant de Fr. 480'000.00. Cette dernière a deux échéances, à savoir le 28 février 2022 pour montant de Fr. 180'000.00 et le 29 février 2024 pour un montant de Fr. 300'000.00. Ainsi, les intérêts annuels se montent à Fr. 11'790.00 (Fr. 982.50/mois). L'établissement bancaire demande à ce que la Commune apporte des fonds propres pour 20%, c'est-à-dire un montant de Fr. 96'000.00. Ce montant sera mis en garantie à la banque et il sera pris sur le fonds pour l'entretien des chemins. Le Délégué aux affaires communales et le Service de l'économie rurale ont donné leur accord pour agir de la sorte.

Monsieur Michel Eggenschwiler se permet également de donner quelques compléments en lien avec la révision du Plan d'aménagement local. La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire prévoit de privilégier la réhabilitation de logements vides ou faiblement occupés et de densifier l'habitat sur des parcelles déjà en zone à bâtir. Pour terminer, il énumère les avantages pour la Commune d'acquiescer cette parcelle :

- densification de l'habitat
- pas de problème d'acquisition car un seul propriétaire
- la parcelle se situe à proximité des transports publics
- la parcelle est viabilisée
- le rural pourrait être aménagé en logements adaptés
- le logement est louable de suite
- création d'une société coopérative d'habitation

Monsieur Didier Torti remercie Messieurs Francis Grillon et Michel Eggenschwiler pour leurs explications et ouvre la discussion.

Monsieur Rémy Koller demande si la suite de la réfection des chemins est menacée par ce système de garantie. Non, car il est prévu de rembourser cette garantie en une année, voire deux.

Monsieur Marcel Fähndrich souhaite connaître la durée des contrats hypothécaires. Les échéances sont fixées en 2022 et 2024.

Madame Mireille Rédersdorff comprend bien que le prix représente les dettes hypothécaires, mais demande si une négociation a été envisagée. Non, aucune négociation n'a été discutée. La valeur réelle de la parcelle est de Fr. 680'000.00.

Monsieur Roger Berberat souhaite savoir ce qui se passe avec le bâtiment de l'ancienne école. Le projet est en cours de réflexion auprès du Conseil communal et de la commission spéciale pour ce bâtiment. Le souhait est que la future société coopérative d'habitation s'occupe de la rénovation de cet édifice.

Monsieur Marcel Fähndrich demande qui sera l'initiateur de la future société coopérative d'habitation. Au départ, c'est la Commune qui en sera l'initiatrice.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Le président demande à Monsieur André Buchwalder, papa de Madame Valérie Daval, co-propriétaire de la parcelle n° 143, de quitter la salle pour le vote.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte par 33 oui, 1 non et 1 abstention, l'ouverture d'un crédit de Fr. 480'000.00 pour l'acquisition de la parcelle n° 143 du ban de Bourrignon, d'une superficie de 2'582 m², à couvrir par voie d'emprunt.

4. Prendre connaissance du décompte de construction de l'aménagement du ruisseau Pré-Pucin et décider du remboursement du crédit de construction d'un montant de Fr. 7'816.55

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Roger Fleury pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Crédit voté par l'Assemblée du 25 septembre 2013	Fr.	78'000.00
Dépenses d'investissements	Fr.	84'378.95
Subventions ENV	Fr.	-44'460.00
Subventions SIN	Fr.	-8'730.00
Subventions du Fonds suisse pour le paysage	Fr.	-10'000.00
Don Patenschaft	Fr.	-8'000.00

Payé par les recette courantes	Fr.	4'456.80
Solde emprunt à rembourser	Fr.	7'816.55

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur Claude Ackermann signale que pour l'instant, il n'a pas d'eau dans ce ruisseau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le décompte de construction de l'aménagement du ruisseau Pré-Pucin et décide le remboursement du crédit de construction d'un montant de Fr. 7'816.55.

5. Prendre connaissance du décompte de construction de l'assainissement des pompes et de la filtration et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 32'000.00

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Crédit voté par l'Assemblée du 26 mars 2014	Fr.	145'000.00
Dépenses d'investissements	Fr.	147'749.05
Subventions ENV	Fr.	-40'277.80
Subventions fédérales	Fr.	-36'250.00
Subventions cantonales	Fr.	-14'500.00
Don Patenschaft	Fr.	-20'000.00
Payé par les recette courantes	Fr.	13'510.05
Solde emprunt à rembourser	Fr.	32'000.00

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le décompte de construction de l'assainissement des pompes et de la filtration et décide la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 32'000.00.

6. Prendre connaissance du décompte de la réfection de l'éclairage public et décider la consolidation du crédit de construction en emprunt ferme d'un montant de Fr. 120'000.00

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Crédit voté par l'Assemblée du 1^{er} juillet 2015	Fr.	52'000.00
Crédit voté par l'Assemblée du 29 mars 2017	Fr.	92'000.00
Dépenses d'investissements (par recettes courantes)	Fr.	90'686.35
Subvention SIN à recevoir	Fr.	-20'800.00
Soutien Patenschaft à recevoir	Fr.	-50'000.00
Dépenses futures	Fr.	53'400.00
Emprunt ferme à demander	Fr.	120'000.00
A couvrir par les recettes courantes	Fr.	13'286.35

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur Ernest Müller demande à quel rythme cet emprunt sera remboursé. Ce crédit sera conclu, dans un premier temps, à 2, voir 5 ans, sans amortissement, si ce n'est par les subventions à recevoir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le décompte de la réfection de l'éclairage public et décide la consolidation du crédit de construction en emprunt ferme d'un montant de Fr. 120'000.00.

7. Prendre connaissance du décompte pour la révision du plan d'aménagement local et décider la consolidation du crédit de construction en emprunt ferme d'un montant de Fr. 100'000.00

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour.

Crédit voté par l'Assemblée du 25 septembre 2013	Fr.	110'000.00
Dépenses d'investissements	Fr.	97'664.35
Subvention cantonale à recevoir (30%)	Fr.	-33'000.00
Taux de crédit de construction		2.25 %
Moyenne taux des emprunts		1.26 %
Emprunt ferme à demander	Fr.	100'000.00

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la révision du plan d'aménagement local et décide la consolidation du crédit de construction en emprunt ferme d'un montant de Fr. 100'000.00.

8. Divers

Monsieur le président ouvre les divers.

Monsieur Ernest Müller se permet de donner quelques informations concernant le réseau d'eau. L'interconnexion avec la Commune de Pleigne a été achevée au début du mois de décembre. La ferme de Grandgiéron a également été raccordée au réseau d'eau de la Commune de Bourrignon.

Monsieur Claude Ackermann souhaite faire une remarque concernant la réfection des chemins. Il trouve que ces travaux sont réalisés dans les règles de l'art. Il remercie la Commune pour avoir pris ces décisions.

Monsieur Marcel Fähndrich souhaite connaître l'économie d'électricité par rapport au nouvel éclairage public. Le maire va en parler dans son bilan.

La parole n'étant plus demandée, le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler.

« Voilà encore une année qui s'achève, année particulière puisque de fin de législature et année de renouvellement des Autorités. Une liste d'entente a pu se constituer et nous a évité de passer par les urnes. J'y vois un signe de confiance de la population envers ses Autorités et je vous remercie toutes et tous de nous la renouveler.

Deux collègues nous quittent malheureusement et je profite pour les remercier pour le travail accompli. Manon Koller et Claude Girardin ont mené des dossiers particuliers à terme en y mettant toute la compétence le soin et la diplomatie nécessaire. Manon Koller a réorganisé la déchetterie avec brio et a représenté notre commune auprès du SEOD. Elle a également supervisé les travaux de réfection des dessertes agricoles avec professionnalisme. Claude Girardin a suivi les différents travaux d'assainissement de la commune et de l'automatisation du réseau d'eau. Il a pris un soin particulier à lancer et suivre le raccordement de la ferme du Grandgiéron à notre réseau d'eau. Il a suivi également le raccordement en eau de secours entre Pleigne et Bourrignon. Je leur souhaite bon vent pour la suite et je remercie également leurs conjoints d'avoir supporté leurs absences.

Deux conseillers qui s'en vont et deux nouveaux qui arrivent et qui siégeront dès janvier prochain. Marcel Ackermann et Kévin Bieri seront des nôtres. Gageons que l'expérience et la jeunesse feront bon ménage. Je les remercie à l'avance de leur engagement.

Un petit bilan de la première législature de cinq ans s'impose et même si la composition du Conseil communal a souvent changé, tous les projets ont pu évoluer ou se concrétiser dans une excellente ambiance. Les dossiers sensibles ont pu être abordés avec sérénité et les différentes commissions ont siégé avec assiduité pour traiter différents projets.

L'installation de nouveaux compteurs d'eau plus précis a permis de réaliser un gain de 8 à 10% et nous permet d'enregistrer les consommations en un minimum de temps et de facturer plusieurs fois dans l'année. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école nous permet de réaliser de substantielles économies d'énergie pour ce bâtiment. Vous pouvez suivre sur internet la production d'énergie de cette installation. L'éclairage public LED devrait permettre de diminuer la facture d'énergie de 60 à 70%. Les résultats pour ces deux réalisations ne sont pas encore connus de façon précise et vous seront communiqués prochainement.

Une fête du village a eu lieu de nouveau cette année par un temps magnifique. Le brunch du 1^{er} août ainsi que le cinquantenaire du foot nous ont permis également de nous retrouver dans des ambiances chaleureuses. Je remercie les organisateurs et tous les acteurs pour la mise sur pied ces manifestations qui contribuent grandement à la vie locale.

Les extensions de zones à bâtir donnent bien des soucis aux communes. Pour notre village bien des démarches ont été entreprises et des scénarios imaginés. Le plan d'aménagement local a dû à maintes reprises être revu et réadapté afin de respecter les objectifs de la LAT. Ce plan d'aménagement et les règlements qui en découlent devrait aboutir prochainement par une mise à l'enquête et un dépôt public. L'achat de la parcelle que vous avez accepté ce soir nous donnera la possibilité de densifier le tissu bâti et de poursuivre les objectifs voulus pour les villages tels que le nôtre. La réfection de la traversée du village est également à l'étude et l'aménagement des portails d'entrée Est et Ouest devrait se réaliser prochainement.

Je relève encore l'installation d'une caméra numérique sur le mât de l'antenne des Ordons qui nous permet de visionner nos alentours sur 360 degrés ou presque. Bourrignon a participé aux frais d'installation pour un montant de Fr. 1'000.00 et assure une participation de Fr. 300.00 par année pour les frais d'exploitation.

Je remercie notre petite souris des archives Madame Jessica Vermeille non pas pour les documents qu'elle a grignotés mais pour ceux qu'elle a pris soin de classer. Travail gigantesque, salué et évalué très positivement par l'archiviste cantonal Monsieur Antoine Glaenger.

Pour les autres réalisations de moindre importance, ou les projets encore en cours, je vous fais grâce de leur énumération et je vous encourage à nous communiquer toutes les remarques ou propositions qui vous semblent importantes. Je remercie tous les employés communaux, les concierges, les personnes qui

agrémentent la vie locale, qui aident les personnes dans le besoin, qui font les bons vins chauds, qui embellissent et décorent le village toute l'année durant, pour leur excellent travail. L'année qui vient sera, je le souhaite, pleine de bonnes surprises et également de défis que nous nous efforcerons avec vous de relever dans la bonne entente qui ne fait jamais défaut chez nous. Après cette assemblée, vous êtes conviés à rester quelques instants pour boire le verre de l'amitié. Je remercie mon épouse Chantal et Quentin Ackermann de l'avoir préparé.

Je vous souhaite un passage à la nouvelle année au chaud en douceur et je me réjouis de vous retrouver en 2018 ».

Le président remercie également le Conseil communal, l'administration communal et présente ses vœux les meilleurs à toutes et tous pour la nouvelle année.

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance à 21h20, en présence de trente-six personnes, membres de l'Autorité compris. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat